



Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal d'Azas du 17 juillet 2021, à 18h00

Présents : BARTHES Magali, BESSIERE Pierre-Gaël, BIGARAN Olivier, DE PINS-LOZE Etienne, FEYER Richard, LACOURT Laurent, LAPUELLE Clémence, MAURY Sylvain.

Absent : GIZA Fabian, Hiest Michael (ayant donné procuration à Pierre-Gaël BESSIERE), LEROY Fabien (ayant donné procuration à Etienne DE PINS-LOZE), SERRE Laure (ayant donné procuration à Laurent LACOURT).

Du public assiste à la séance.

La séance est ouverte à 18h03 par Pierre-Gaël BESSIERE, Premier adjoint, Maire par intérim.

Monsieur Laurent LACOURT est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE procède à la lecture de l'ordre du jour.

La lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal du 31 mai 2021 est reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE commence par remercier l'ensemble des conseillers municipaux pour leur aide précieuse depuis le 29 avril pour la gestion des affaires de la commune.

6-1-2021 Délibération élection d'un nouvel adjoint,

Monsieur Laurent LACOURT se porte candidat.

Madame Magali BARTHES est désignée secrétaire.

Monsieur Etienne DE PINS-LOZE et Monsieur Olivier BIGARAN sont désignés assesseurs.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de la candidature de Laurent Lacourt.

Monsieur Laurent LACOURT est élu deuxième adjoint au Maire.

6-2-2021 Délibération indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique qu'il s'agit d'une délibération nécessaire pour que la trésorerie puisse verser les indemnités au nouvel adjoint. Il souhaite profiter de cette occasion pour diminuer les indemnités du maire.

L'enveloppe brute mensuelle pour les indemnités s'élève à 3032,11 euros. A l'heure actuelle, le Maire touche 1359,33 euros brut et les adjoints 416,18 euros.

La diminution des indemnités du maire permettra la création de postes de conseillers délégués sur des thématiques nécessitant un renfort d'attention au sein du conseil municipal dans les prochains mois.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE propose d'appliquer les pourcentages suivants :

Fonctions	Pourcentage
Maire	34,9%
Adjoint	10,7%
Conseiller délégué	5,3%

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

6-3-2021 Délibération choix de la société pour l'installation d'une alarme PPMS à l'école,

Monsieur Sylvain MAURY présente cette délibération dont l'objectif est d'installer une alarme à l'école contre les intrusions et les risques majeurs. Cela s'inscrit dans ce que l'on appelle le PPMS : le plan particulier de mise en sûreté.

Des devis de 3 sociétés différentes ont été reçues par la mairie : Kalyprod, Adi et Puech.
Le devis proposé par Kalyprod semble le plus correspondre aux besoins de l'école et être dans le budget prévu (3200 euros) car leur devis s'élève à 3067,43 euros.

Il est proposé de sélectionner la société Kalyprod pour l'installation d'une alarme PPMS à l'école.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11
Suffrages Exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de la société Kalyprod.

6-4-2021 Délibération choix du nouveau traiteur pour la restauration scolaire de l'école,

Monsieur Sylvain MAURY présente les différents traiteurs à qui un devis avait été demandé.
Deux traiteurs sont rapidement sortis du lot : Récapé et Occitanie Restauration. Lors de la dégustation qui a été organisée avec des élèves et des parents d'élève, Occitanie Restauration est arrivée en tête. Le prix est augmenté de 12 à 13 centimes par rapport au traiteur précédent.

Monsieur Sylvain MAURY propose de signer avec Occitanie Restauration un contrat d'un an.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11
Suffrages Exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de la société Occitanie Restauration.

6-5-2021 Délibération choix de la société concernant l'achat de mobilier pour l'école,

Monsieur Sylvain MAURY rappelle qu'un budget de 1300 euros est prévu pour l'achat de mobilier à l'école.
Un devis de Castorama s'élève à 1589 euros et un devis d'Ikéo s'élève à 1299 euros.

Monsieur Sylvain MAURY propose de faire le choix de la société Ikéo pour l'achat du mobilier à l'école.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11
Suffrages Exprimés : 11
Nul : 0
Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de la société Ikéa.

6-6-2021 Délibération actualisation des tarifs de la cantine et de la garderie municipale pour l'année scolaire 2021/2022,

Monsieur Sylvain MAURY indique qu'Occitanie Restauration appliquera dès cette année la loi Egalim qui entre en vigueur en 2022. Cela vient notamment expliquer l'écart de prix de 12 à 13 centimes par rapport au tarif du précédent traiteur.

Monsieur Sylvain MAURY propose d'augmenter les tarifs de cantine de 10 centimes uniquement et de faire prendre en charge par la municipalité les 2-3 centimes d'écart restants. Cela correspond à un coût de 14 euros par enfant et par an.

Les tarifs de garderie restent quant à eux inchangés : 1 euro le matin, 1 euro le midi, 1,50 euro le soir.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

6-7-2021 Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (*poste de ménage à école*),

Monsieur Sylvain MAURY présente cette délibération. L'objectif est de créer un poste pour palier le départ de Laurent et Myriam à l'école. En raison des effectifs et du contexte sanitaire, deux services devront probablement être prévus et la personne embauchée pourra venir en aide lors des différents services à la cantine le midi.

Le contrat prévoira 4h de ménage le soir et 1h30 de service le midi. Il s'agit d'un contrat de 18,5h semaine annualisé.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

6-8-2021 Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (*poste d'adjoint d'animation*),

Monsieur Sylvain MAURY présente la délibération. Il s'agit d'un contrat d'animation et d'aide au ménage de 24h par semaine annualisé.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE remercie Monsieur Sylvain Maury pour tout son travail à l'école et la bonne préparation de la rentrée scolaire.

6-9-2021 Délibération demande de fonds de concours sur investissement à la CCTA pour l'année 2021,

Délibération ajournée.

6-10-2021 Délibération projet ACTES (transmission des actes d'Urbanisme soumis au contrôle de légalité)

Madame Clémence LAPUELLE présente cette délibération. A partir du 1^{er} janvier 2022, la transmission des demandes d'urbanisme pourra se faire de façon dématérialisée. Tout pourra désormais se faire en ligne et le logiciel de la communauté de communes vérifiera les pièces déposées.

Madame Clémence LAPUELLE précise qu'il n'y a pas d'obligation de déposer une demande d'urbanisme par voie dématérialisée, mais que la mairie doit être en capacité de les recevoir.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

6-11-2021 Délibération DM n°1

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique qu'une DM est nécessaire pour financer les portes du dépositaire cassées en raison de vents violents. Cette dépense n'étant pas prévues et un budget de 1400 euros ayant été envisagé pour le logiciel des courriers mais n'ayant pas été utilisée, il est proposé au vote de procéder à cette décision modificative.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de cette délibération.

6-12-2021 Délibération choix des pompes funebres pour le remplacement de la porte du dépositaire,

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique qu'une des portes du dépositaire est tombée et s'est cassée à la suite de vents violents. Or, la couleur des portes actuelles n'existe plus. Afin de ne pas avoir de portes dépareillées pour le dépositaire du cimetière, il est proposé de changer les 4 portes.

Plusieurs devis ont été reçus, notamment un de la marbrerie du Tarn pour un montant de 600 euros, et un des pompes funèbres de Villemur pour un montant de 1400 euros.

Il est proposé de sélectionner le devis de la marbrerie du Tarn.

Il est procédé à un vote à main levée.

Nombre de votants : 11

Suffrages Exprimés : 11

Nul : 0

Majorité absolue : 6

11 suffrages en faveur de la marbrerie du Tarn.

Questions diverses

- Echanges sur les différents projets concernant l'épicerie et le bar

Monsieur Etienne DE PINS – LOZE présente le projet d'achat de la maison Graniti. Il indique que la mairie manque de foncier et de patrimoine immobilier et que cet achat serait une belle opportunité car la maison est bien placée.

La maison est à vendre pour 250 000 euros, auxquels il faut ajouter les frais de notaire et quelques travaux. L'enveloppe globale serait de l'ordre de 300 000 euros. Il semble possible d'obtenir une aide du conseil départemental soit sous la forme d'une subvention soit sous la forme d'un prêt à taux 0.

Un tour de table est réalisé. L'ensemble des conseillers municipaux estiment que l'achat de cette maison est une belle opportunité pour la municipalité pour faire du locatif dans un premier temps. Le conseil municipal est donc favorable à cet achat.

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE estime qu'il ne faut pas dans l'immédiat réaliser le projet de bar/épicerie dans cette maison car cela mettrait la municipalité dans une situation financière délicate. Pour ce projet, il préconise l'installation de modulaires, comme des conteneurs.

- Point urbanisme

Madame Clémence LAPUELLE indique que plusieurs habitants du centre bourg sont favorables à l'installation d'un composteur collectif. Le SMICTOM permet la mise en place de ce type d'équipements. Une réunion avec le SMICTOM est prévue au mois d'août concernant le broyage des branches de la tempête, cela sera l'occasion de parler du projet de composteur collectif.

- Point école

Monsieur Sylvain MAURY indique qu'un chantier participatif est prévu le week-end du 7-8 août pour installer les tables forestières et fabriquer le poulailler.

- Point Lien social

Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique que plusieurs fêtes conviviales ont été faites ces dernières semaines sur la commune et qu'elles se sont toujours bien déroulées.

Une tournée des anciens avec de la tarte aux pommes qu'il restait du 14 juillet a été faite le 15 juillet.

- Autres questions

Concernant l'antenne, Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique qu'à date, on ne sait pas si un maire par intérim est en capacité de valider ce type de projet.

Concernant l'arrivée de la fibre, Monsieur Pierre-Gaël BESSIERE indique qu'elle était initialement prévue en juin mais qu'elle devrait finalement arriver en septembre. Le retard est notamment dû à la tempête.

La séance est levée à 20h18.

Mr Pierre-Gaël BESSIERE	Mr Pierre-Franck CHEMACK	Mme Clémence LAPUELLE	Mr Sylvain MAURY	Mr Michael HIEST
Mr Richard FEYER	Mr Etienne de PINS- LOZE	Mr Fabien LEROY	Mr Olivier BIGARAN	Mr Fabian GIZA
Mme Magali BARTHES	Mme Laure SERRE	Mr Laurent LACOURT		